



MAIRIE DE CHEMAUDIN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 24 novembre 2015 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Charles HARDY, Sabrina BAILLARD, Sandrine CHAINHO, Olivier LARQUE, Séverine ONILLON, Sandrine PERROT, Daniel VANNIER, Henri VERNEREY.

Absents excusés : Samuel DROMARD ayant donné pouvoir à Daniel VANNIER, Philippe FAGOT ayant donné pouvoir à Gilbert GAVIGNET, Sonia GOUGET ayant donné pouvoir à Séverine ONILLON, Léa LAROSA.

Secrétaires de séance : Sabrina BAILLARD

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 03 Novembre 2015
2. Validation du projet voirie :
 - Rue des Chauvières
 - Rue des Charmes
- Aménagement carrefour Chemin de Menuey et Route de Dannemarie
3. Marché Maîtrise d'œuvre pour réalisation du projet précédemment cité
4. Demande de division parcellaire
5. Demande préalable pour réalisation d'une voirie en zone naturelle sur terrain communal
6. Courrier du président de Tennis pour réaliser des travaux dans l'ancien vestiaire
7. Redevance d'occupation du domaine public routier par Orange
8. Acquisition de deux vidéos projecteurs pour les écoles
9. Proposition du schéma départemental de coopération Intercommunale pour fusion du SIAG (Syndicat Intercommunal de l'assainissement de Grandfontaine) avec le Syndicat du Moulinot (Busy, Larnod, Vorges les Pins)
10. Demande de stationnement pour camion ambulancier Food Truck
11. Contrat GDF Suez
12. Reprise lotissement Chauvières Nord
13. Questions diverses

Suite aux récents évènements survenus en France, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder à 1 minute de silence.

Lecture faite par Monsieur le Maire d'un message de soutien de la part de nos amis de Molschleben face aux attentats de notre pays.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 03 Novembre 2015

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Validation du projet voirie

- Rue des Chauvières : proposition de la commission pour aménagement de la voirie pour un montant estimé à 130 230.00€ HT (hors subventions).
- Rue des Charmes : proposition de la commission pour aménagement de la voirie avec éclairage public et parking face aux vestiaires (40 places) pour un montant estimé à 188 540.00€ HT comprenant également les travaux décrits dans le point suivant.
- Carrefour Chemin de Menuey / Route de Dannemarie : proposition de la commission pour aménagement du carrefour ainsi que la réalisation d'un alignement le long de la propriété de Mme Peysson pour sécuriser le virage dangereux en venant depuis la route de Dannemarie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission voirie et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

3. Marché Maîtrise d'œuvre pour réalisation du projet précédemment cité (délibération)

Pour faire suite à la validation du projet d'aménagement de voirie précédemment cité, un devis du bureau d'étude BEJ est présenté pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 765.00€ HT (soit un taux de 3.10% du montant estimé des travaux).

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis du Cabinet BEJ. Il est demandé au cabinet BEJ de réaliser impérativement toutes les démarches nécessaires auprès des exploitants avant réalisation des travaux.

4. Demande de division parcellaire (délibération)

Mr Scherr, habitant rue de la Nouvelle, présente une demande de division parcellaire concernant le terrain attenant à son habitation.

Le conseil municipal demande des précisions à apporter sur le plan joint à la demande et de respecter les points suivants :

- Prendre en compte la servitude du réseau assainissement présente sur la parcelle et matérialiser celle-ci sur le plan,
- Indiquer la sortie souhaitée de la parcelle sur la voirie sachant que celle-ci ne pourra se faire uniquement côté rue de la Nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande à ce que les travaux d'aménagement de voirie pour la sortie soit à la charge du propriétaire, reporte sa décision sur la demande de division parcellaire et pourra statuer après réception des éléments demandés.

Ces 3 remarques seront mises en prescription dans l'arrêté de la division parcellaire.

5. Demande préalable pour réalisation d'une voirie en zone naturelle sur terrain communal (délibération)

Demande préalable faite par les transports Beaune pour réalisation d'une voirie entre 2 parcelles de terrain séparées par une zone verte classée au PLU.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette demande préalable.

6. Courrier du président de Tennis pour réaliser des travaux dans l'ancien vestiaire (délibération)

Demande du club de Tennis pour aménagement d'un sanitaire dans l'ancien vestiaire mis à leur disposition par la commune.

Coût de l'opération : 521.28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de prendre à sa charge le devis proposé mais demande en contrepartie de réaliser à la charge du club le raccordement des eaux usées conformément aux normes en vigueur.

7. Redevance d'occupation du domaine public routier par Orange

La commune doit réaliser chaque année une demande auprès de l'opérateur Orange pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public routier de la commune comme défini dans le contrat qui nous lie.

8. Acquisition de 2 vidéos projecteurs pour les écoles (délibération)

Un devis est présenté pour l'achat de matériel pour les salles de classe pour un montant de 1 520.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise Buro Info et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

9. Proposition du schéma départemental de coopération Intercommunale pour fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) avec le Syndicat intercommunal du Moulinot (SIM)

A la demande de Monsieur le Préfet, une proposition de fusion des 2 syndicats cités ci-dessus est faite au conseil municipal. Les élus représentant la commune de Chemaudin au sein du SIAG sont étonnés de cette demande qui n'a pas été abordée en réunion de comité avec les autres représentants élus des communes du syndicat.

N'ayant aucun élément sur la gestion et les comptes de ce syndicat et sachant que la CAGB reprendra la compétence assainissement d'ici 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse cette proposition.

10. Demande de stationnement pour camion ambulant Food Truck (délibération)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette demande conformément aux décisions déjà prises pour ce genre de prestation.

11. Contrat GDF Suez

N'ayant toujours pas reçu les nouveaux contrats concernant les fournisseurs d'énergie pour la commune, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions nécessaires avant la fin de l'année et de signer les éléments dès réception.

12. Reprise lotissement Chauvières Nord (délibération)

La délibération est prise par le conseil municipal pour passer la parcelle AD45, située rue des Chauvières Nord, dans le domaine public de la commune.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Réflexion sur la fusion éventuelle des communes de Chemaudin et Vaux-les-Prés à étudier.
- Courrier de la part de la société SPIE, pour le compte d'Orange, concernant l'antenne relais à partager avec d'autres opérateurs éventuels. Sur le principe, le conseil municipal n'y voit pas d'objection mais demande une modification du bail en cours avec Orange ainsi qu'une participation financière telle que déjà définie dans le bail pour le nouvel opérateur.
Le conseil municipal demande également à ce qu'un projet complet soit présenté pour maîtriser l'ampleur des travaux nécessaires à ces nouvelles installations.
- Le club canin de Chemaudin demande le prêt de 3 Vitabris de la commune pour ses différentes manifestations prévues; accord du conseil municipal à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les élections régionales qui se dérouleront le 6 et 13 décembre 2015. Un tableau des permanences à établir sera réalisé d'ici fin de semaine.
- Le CCAS informe le conseil municipal que le repas de nos aînés se déroulera le 6 Février 2016 au restaurant La Belle Epoque situé à Pouilley Français.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que ses vœux seront présentés aux habitants du village le 5 Janvier 2016 à la salle communale.